



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 046 / 2017 DU 18 MAI 2017

Approuvant le projet « Programme d'accompagnement et d'insertion en faveur des habitants de la RHI Timiona ».

Date de convocation : 10 mai 2017

Date d'affichage : 10 mai 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 19 mai 2017

Date d'affichage de la présente délibération : 26 MAI 2017

Résultats des votes :

VOTANTS	27
POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	17
PROCURATION	10

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Heimana TAURAA
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	
M. Milton PARAUE		X	Christophe TEAO
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Rosana TEHOIRI
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	17	16	10 procurations

DELIBERATION N° 046 /2017 DU 18 MAI 2017 **Approuvant le projet « Programme d'accompagnement et d'insertion en faveur des habitants de la RHI Timiona ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération du conseil syndical approuvant la participation financière du contrat de ville aux projets examinés en comité de programmation du 30 avril 2017 ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre du programme d'accompagnement des habitants du quartier de la RHI Timiona, la Commune et la MOUS (OPH) travaillent conjointement à la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement et d'insertion ayant fait l'objet d'une demande de co-financement au Contrat de Ville.

Ce programme se décline en 3 actions :

- Des activités périscolaires à destination des enfants ;
- Des activités extra scolaires en faveur des enfants du quartier ;
- Un programme d'insertion en faveur des demandeurs d'emploi.

Le plan financier global du programme est détaillé de la manière suivante :

Coût total de l'action (TTC)	1 778 640 F CFP (100%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	889 320 F CFP (50%)
Fonds propres de la commune	889 320 F CFP (50%)

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.05.2017 ;

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : Le projet « Programme d'accompagnement et d'insertion en faveur des habitants de la RHI TIMIONA » est approuvé.

Article 2 : Le coût total de l'action est estimé à la somme de 1 778 640 F CFP (un million sept cent soixante-dix-huit mille six cent quarante francs pacifique).

Article 3 : Le plan prévisionnel de financement est arrêté comme suit :

Coût total de l'action (TTC)	1 778 640 F CFP (100%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	889 320 F CFP (50%)
Fonds propres de la commune	889 320 F CFP (50%)

• *Programme d'insertion :*

Coût total de l'action (TTC)	860 280 F CFP (100%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	430 140 F CFP (50%)
Fonds propres de la commune	430 140 F CFP (50%)

• *Activités extra scolaires (atelier théâtre) :*

Coût total de l'action (TTC)	403 100 F CFP (100%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	201 550 F CFP (50%)
Fonds propres de la commune	201 550 F CFP (50%)

• *Activités périscolaires :*

Coût total de l'action (TTC)	515 260 F CFP (100%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	257 630 F CFP (50%)
Fonds propres de la commune	257 630 F CFP (50%)

Article 4 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement mettant en œuvre le plan de financement précisé à l'article précédent.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Le Directeur général des services, le Chef de service de l'Action sociale et éducative et le Chef de service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché
Le Maire Adjoint,



Edouard FRITCH



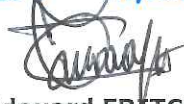
Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

26 MAI 2017

26 MAI 2017

Le..... et publication du

Le 1^{er} Adjoint,



Edouard FRITCH

M. Herman TAARAA

